

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mars 2023

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 6 mars à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### **SONT PRÉSENTS**

Monsieur le maire  
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin  
Lyne Gagnon  
Johanne Fillion  
Berthier Fortin  
Roger Vaillancourt  
Serge Fillion  
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Madame la directrice générale  
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

**2023-03-031**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour comme préparé et lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-03-032**

#### **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 6 février 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-03-033**

#### **APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**D'approuver** la liste des comptes à payer d'une somme de quatre-vingt-dix-sept mille dollars six cent soixante-neuf dollars et cinquante (97 669.50 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de quatorze mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et quatorze (14 287.14 \$) et les salaires nets payés d'une somme de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars et un (14 995.01 \$).

**D'imputer** ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent vingt-six mille neuf cent cinquante et un dollars et soixante-cinq

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mars 2023**

(126 951.65 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2880 à 2904 du compte bancaire numéro 400058.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉPÔT – BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 - NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 produit par Nordikeau.

**DÉPÔT – RAPPORT DE GESTION DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 - MRC DE LA MATANIE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de gestion du Service de l'Aménagement et de l'Urbanisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 produit par la MRC de la Matanie.

**DÉPÔT - RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION, SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022 - NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation, suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée pour le mois de décembre 2022 produit par Nordikeau.

**DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS 2020 003977 PU-REG DÉFICIT D'EXPLOITATION - LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des états financiers 2020 003977 PU-RÉG déficit d'exploitation de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

**DÉPÔT - RAPPORT D'INTERVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU 13 FÉVRIER 2023 - CNESST**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du Rapport d'intervention en Santé et Sécurité du travail datée du 13 février 2023 de la CNESST.

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS - CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE PATINOIRE - SEAO NUMÉRO DE RÉFÉRENCE 1684379**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour le projet de construction d'une dalle de patinoire, publié sur le SEAO portant le numéro de référence 1684379.

**2023-03-034**

**AUTORISATION - MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR ARRÉRAGES DE TAXES - TRANSMISSION À LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a déposé la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 1<sup>er</sup> mars 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été expédié par courrier recommandé à chaque propriétaire dont les noms figurent sur la liste des arriérés de taxes municipales 2021;

**CONSIDÉRANT** la date butoir pour le paiement des arriérés de taxes municipales de l'exercice financier 2021, soit le 1<sup>er</sup> mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mars 2023

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre, à la MRC de la Matanie, les documents visant les immeubles ayant des arriérés de taxes concernant l'exercice financier 2021, lesquels seront mis en vente pour taxes municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-03-035

#### **DEMANDE DE RENCONTRE - MODIFICATION À L'ENTENTE DE LOCATION DE LA CASERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite discuter des modifications à apporter à l'entente de location de la caserne étant donné l'augmentation significative des coûts;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'informer Madame Line Ross, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de la Matanie ainsi que Monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de la Matanie des intentions de la Municipalité de Saint-René-de-Matane afin de discuter de la situation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-03-036

#### **DÉSIGNATION - AGENTE DE LIAISON EN SANTÉ ET SÉCURITÉ (ALSS) - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la *Loi modernisant le régime SST* en vigueur depuis le 6 avril 2022 et que le régime intérimaire s'applique pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agente de liaison en santé et sécurité (ALSS) doit être un travailleur qui jouera un rôle en matière de santé et sécurité auprès des autres travailleurs et de l'employeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la fonction d'ALSS fait partie des mécanismes mis en place par le régime intérimaire pour favoriser la participation des travailleurs à la prise en charge de la santé et la sécurité dans leur milieu de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ALSS doit coopérer avec l'employeur en matière de santé et sécurité, qu'elle peut faire des recommandations écrites à l'employeur sur l'identification des risques dans le milieu de travail et qu'elle peut porter plainte à la CNESST;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Line Beaulieu, adjointe administrative, accepte d'être l'agente de liaison en santé et sécurité des employés de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne peut pas congédier, suspendre ou déplacer de son poste l'employée pour le motif qu'elle exerce ses fonctions. L'employeur ne peut exercer des mesures discriminatoires ou des représailles à son endroit ou lui imposer toute autre sanction pour le même motif.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** nommer Madame Line Beaulieu, adjointe administrative, agente de liaison en santé et sécurité des employés de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**DE** permettre à l'ALSS de s'absenter de son travail le temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Cependant, son supérieur immédiat, ou son employeur, doit être avisé et qu'il est considéré au travail lorsqu'il exerce ses fonctions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-03-037

#### **APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE LA MATANIE - SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Matanie a organisé le Service régional de sécurité incendie (SRSI) en vertu d'une entente de délégation de compétence à durée déterminée de 15 ans conclue le 27 octobre 2005, modifié le 18 mai 2011 et le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente initiale a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 avec renouvellement subséquent par période d'une année;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mars 2023

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Baie-des-Sables et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour sont actuellement parties de l'entente régionale pour la desserte de leur territoire respectif et ont manifesté l'intérêt de prolonger la durée de l'entente avec le SRSI;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner effet à cette volonté des municipalités locales, la directrice générale de la MRC de la Matanie a préparé en collaboration avec les représentants des municipalités visées un projet de modification de l'entente devant se terminer le 31 décembre 2023, dont copie est déposée aux membres du Conseil de la municipalité laquelle vise notamment, à reporter son échéance au 31 décembre 2043 et prévoir une clause permettant d'y mettre fin pour intégrer une Régie intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales parties à l'entente doivent l'approuver et désigner par résolution les personnes autorisées à procéder à la signature;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de la Matanie doit approuver ledit projet de modification lors de la séance du 22 mars 2023 et autoriser la signature par les représentants de la MRC et du TNO Rivière-Bonjour;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane approuve l'entente du 1<sup>er</sup> mars 2023 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005, modifiée le 18 mai 2011 et le 30 septembre 2020.

**QUE** le maire, Monsieur Rémi Fortin, et la directrice générale et greffière-trésorière, Joyce Bérubé, soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale de modification.

**QUE** la présente résolution soit transmise à la MRC et aux municipalités parties à l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-03-038

#### **DEMANDE D'APPUI - REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES DANS L'EST-DU-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE**, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon - La Mitis - Matane - Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 1<sup>er</sup> février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élus-es du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la Commission;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'oppose au redécoupage proposé.

**DE** demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec.

**DE** transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mars 2023

2023-03-039

#### **DEMANDE D'APPUI - PROGRAMME D'INTÉGRATION SOCIALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DE MATANE - PARTICIPANTS À L'ACTIVITÉ DE GYM CERVEAU**

**CONSIDÉRANT** la demande écrite des participants à l'activité de Gym cerveau offert par le Centre d'éducation des adultes de Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**ils ont été informés que l'activité ne se renouvellera pas à l'automne 2023 puisque les nouvelles règles du ministère seront destinées à une clientèle aux prises avec des besoins spécifiques importants et persistants. Ce qui exclut l'activité de Gym cerveau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité est offerte

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'est dotée d'une politique *Municipalité amie des aînés* (MADA). Il est donc prioritaire de s'occuper de ses aînés.

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité permet à une cohorte d'aînés d'entraîner leur cerveau et de retarder les attaques et les pertes d'habileté mentale, tout en leur permettant de sortir et pratiquer une activité sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées n'a donné aucune piste de solution pour reprendre ce projet important pour notre communauté;

**CONSIDÉRANT** les avantages de ces rencontres hebdomadaires forment un espace où les capacités intellectuelles, la curiosité, les découvertes et les liens sociaux sont d'une importance de premier plan pour les aînés participants;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane est en total désaccord avec cette décision, car cette activité procure plusieurs bienfaits à nos aînés.

**DE** demander à la Commission scolaire des Monts et Marées de revoir leur position face à l'abolition de cette activité qui est très importante pour le bien-être et le maintien cognitif de nos aînés.

**D'**autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, d'envoyer la présente résolution à la Commission scolaire des Monts-et-Marées, à Monsieur Pascal Bérubé, député D'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-03-040

#### **AUTORISATION D'ACHAT - PRÉSENTS POUR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS 2020/2021/2022 - VOISINS SOLIDAIRES - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adhéré au programme d'aide financière dans le cadre du projet Voisins solidaires permettant l'organisation d'activités impliquant des citoyens à faire un bon voisinage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité d'accueil des nouveaux arrivants est une activité cadrant dans les objectifs de ce programme d'aide financière;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**D'**autoriser l'achat de vingt-cinq (25) ensembles cadeaux auprès du Cercle des Fermières de Saint-René-de-Matane, afin d'offrir un présent aux nouveaux arrivants lors d'une soirée en leur honneur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mars 2023**

**2023-03-041**

**AUTORISATION - RÉPARATION DE LA CARROSSERIE - CAMIONNETTE CHEVROLET - GARAGE RENÉ LÉVESQUE**

**CONSIDÉRANT** la dégradation de l'état de la carrosserie de la camionnette Chevrolet appartenant à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumission a été effectuée auprès de trois commerçants et que seul le Garage René Lévesque a fourni une estimation des coûts;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** mandater le Garage René Lévesque pour effectuer la réparation de la carrosserie de la camionnette Chevrolet pour un montant de quatre mille dollars (4 000.00 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-03-042**

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE, LE 13 MARS 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élus-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CRÉER DES LIENS et être bien entourés-es*;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tous au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**DE** proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CRÉER DES LIENS et être bien entourés-es*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-03-043**

**ANNULATION - TAXES, MATRICULE 1296-86-4378 - LOT 5 681 362 - FEU THOMAS DUGAS - CAUSE DE LA RÉFORME CADASTRALE;**

**CONSIDÉRANT QUE** la réforme cadastrale a fait naître des irrégularités en distribuant des parcelles de terrains au propriétaire de lots;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 681362, matricule 1296-86-4378 a été attribué à feu Monsieur Thomas Dugas et que la succession a été réglée depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot représente qu'une infime partie de terrain longeant la rivière et la rue Dugas, aux dimensions démontrées sur le plan joint à la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Vaillancourt, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mars 2023**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** ne plus taxes cette parcelle de terrain puisqu'elle n'existait pas avant la réforme cadastrale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-03-044**

**ADJUDICATION DE CONTRAT - CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE PATINOIRE - SEAO - LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS (1982) INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres publié sur le site internet SEAO, au bureau municipal situé au 178, avenue Saint-René et au centre communautaire situé au 15, rue de la Fabrique à Saint-René-de-Matane, le 25 janvier 2023, conformément au règlement 2021-08 concernant les modalités de publication des avis publics;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissions conformes ont été reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** la conformité des soumissions reçues a été validée par la firme Tetra Tech QI inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est financé par trois enveloppes budgétaires, soient Desjardins Caisse de la Matanie pour un montant de cinq mille dollars (5 000 \$), soit par le Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale pour un montant de cent mille dollars (100 000 \$) et que les sommes restantes sont prévues sur la programmation TECQ 2019-2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adjuger**, en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., le contrat de construction d'une dalle de patinoire au coût de deux cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-neuf dollars et quarante-deux (249 469.82 \$), taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation publique et à la soumission de cette entreprise en date du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**QUE** l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**D'autoriser** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE FÉVRIER 2023**

Monsieur Rémi Fortin, maire, fait un compte-rendu de la séance de la MRC de la Matanie du mois de février 2023.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2023-03-045**

**A) FORMATION - ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - ADMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ offre une formation d'une durée de sept (7) heures sur l'Accès à l'information et la protection des renseignements personnels le 10 mai 2023, à Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation est pertinente pour la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joyce Bérubé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D'autoriser** Madame Bérubé à s'inscrire à la formation au coût de trois cent quatre-vingt-cinq dollars (385 \$), taxes en sus. Les frais de déplacements ainsi que de repas seront remboursés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**  
**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mars 2023**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire répond aux questions du public.

**2023-03-046**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 6 mars 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 09.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

---

**Joyce Bérubé**  
**Directrice générale et**  
**Greffière-trésorière**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**